



# Le Mini Coquelicot

Lettre mensuelle d'information de la section syndicale CGT Axway



JUIN 2014

## Négociations sur le temps de travail : La CGT obtient des avancées sur les congés

Dans notre édition de mai nous vous avons fait état des négociations en cours sur la politique de congé de l'entreprise. Soulignons la qualité des échanges entre la direction et les organisations syndicales qui ont permis d'aboutir à un texte équilibré contenant des avancées réelles pour un grand nombre des salariés.

### Des nouveaux droits pour les parents

A l'origine, le Code du travail reconnaissait pour les femmes de moins de 21 ans le droit à deux jours de congés par enfant à charge. Du temps ou les destins d'Axway et Sopra étaient encore liés, des négociations avaient quelque-peu amélioré le sort des mères de plus de 21 ans qui se voyaient accorder un nombre plus restreint de jours. Pour la CGT, l'heure était venue de demander que ce droit au congé reflète un exercice plus moderne de la parentalité. **Elle a été pleinement entendue.** L'accord (voir ci-contre) ne retient finalement que l'âge de l'enfant et exclut de ce fait l'âge et le sexe du parent. C'est la première fois depuis 1998 et l'accord sur la demi-journée de congés supplémentaires qu'un nouveau congé est créé !

### Une prise de congés sur l'année civile

Pour des raisons différentes, la nécessité de cette disposition était partagée par les représentants des salariés et la direction. D'un côté, il était nécessaire de pouvoir poser des congés plus librement tout au long de l'année (en particulier lors des 5 premiers mois) ; de l'autre, il devenait urgent d'avoir moins de jours de congés non pris à la fin de l'année (ce qui représente un coût). Les débats ont principalement tourné autour de la ventilation des prises de congés tout au long de l'année. En effet, il était impensable que les prochaines notes de congés de la direction ressemblent à celle de l'année dernière avec pour seule modification le décalage de la période ! Les syndicats CFTD, CGT et CFTC d'Axway ont donc obtenu que soient inscrits dans l'accord des principes de prise de congé, à savoir :

- « environ 25% [...] entre le 1er janvier et le 30 avril de l'année N ; »
- « la totalité [...] au 31 décembre de l'année N.
- « 15 jours ouvrés minimum entre le 1er mai et le 30 octobre de l'année N » (c'est le principe légal).

**La CGT Axway signe donc cet accord porteur d'un vrai progrès dans l'amélioration des conditions de travail.**

## Résultats financiers 2013 : gros actionnaires et top management continuent de se gaver !

Les dividendes versés aux actionnaires d'Axway représentent plus de 30% du résultat de l'entreprise en 2013 !

Les jetons de présence distribués aux administrateurs se montent à 262.000 euros pour 7 personnes qui se sont réunies 6 fois dans l'année ! L'acte de présence est bien rémunéré !

En 2013, un certain nombre de salariés titulaires de stocks option ont empoché leurs bénéfices et cela a coûté 1.35 millions d'euros de charges à la société. Faut bien entretenir son train de vie ...

SOYONS CLAIRS YASMINE,  
VOUS N'AVEZ PAS DE POSTE  
À RESPONSABILITÉ PARCE  
QUE VOUS ÊTES INCAPABLE  
DE DIRE À VOTRE ENFANT  
MALADE: "DÉBROUILLE-TOI!"



L'article 2.2 de l'accord relatif aux jours de congés enfants à charge, stipule :  
« Les salariés, femme et homme, bénéficient de **2 jours par enfant à charge fiscalement de moins de 15 ans au 30 novembre de l'année précédente.** Ces jours seront portés au crédit des congés payés Ce droit est ramené à un jour par enfant à charge fiscalement pour une présence du salarié inférieure à 6 mois au 30 novembre de l'année précédente. Dans le cas où les deux parents travailleraient chez Axway, seul un des deux parents peut bénéficier de ce droit. Au regard des règles édictées ci-dessus, **le nombre de jours de congés pour enfant à charge est calculé sur le salarié dont le temps de présence dans l'entreprise est le plus élevé.** La répartition du bénéfice des jours de congés pour enfant à charge est laissée à l'appréciation des parents. Ces jours de congés supplémentaires doivent être obligatoirement posés sur l'outil dédié à la gestion des temps en tant que jours de congés payés. »



Nous publions ci-dessous l'intégralité d'un courrier adressé par la section syndicale CGT au Secrétaire du CE d'Axway, suite à des accusations graves portées contre deux élus CGT (1).  
Nous laissons au lecteur du Coquelicot le soin de se faire sa propre idée sur le sujet.

Monsieur le Secrétaire,

Lors de l'ouverture de la réunion du Comité d'établissement du 30 avril 2014, vous avez nommément dénigré deux élus CGT siégeant à cette instance.

Au cours d'une déclaration dont lecture fut faite par un élu de votre groupe(2), vous avez notamment critiqué le comportement des élus CGT lors de l'opération d'acquisition de la société Systar, leur manque de défense des salariés ainsi que leur non-participation aux commissions du Comité d'établissement.

Nous ne doutons pas que la colère vous ait enlevé une partie de votre lucidité puisque cette déclaration était truffée de contre-vérités.

Nous souhaitons vous répondre avec les éléments factuels suivants :

#### **Au sujet du rapprochement avec Systar**

Dans une tentative de grand écart périlleux, vous mettez en cause Messieurs OUADAH et ROBIN, deux militants de la CGT, pour avoir tenté -crime suprême- de rentrer en contact avec des élus de Systar alors que vous l'avez fait vous-même. Nous pouvons démontrer à tout moment que cette prise de contact s'est faite APRES que l'information publique sur le rapprochement ait été diffusée. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement puisque, contrairement à vous, nous n'étions pas dans le secret des opérations. Vos insinuations sur une prise de contact prématurée relèvent donc de la plus fantaisiste des diffamations et nous nous réservons le droit de rétablir notre honneur.

Nous ne nous abaisserons pas par contre à faire des remarques sur vos propres prises de contact en cavalier seul, qui vous ont valu de vous faire convoquer.

Monsieur le Secrétaire, vous semblez oublier un peu vite votre comportement injurieux ; en particulier lors de la réunion du 1er avril. Ce jour-là, perdant votre sang froid, vous avez à de nombreuses reprises coupé les élus de l'intersyndicale dans leurs interventions, visiblement agacé que ces mêmes élus souhaitent rester maîtres du temps de cette consultation faite dans la précipitation. Rappelons qu'il n'y aura eu que deux demi réunions espacées de 4 jours calendaires dont un week-end. Ayant eu plus de sagesse, les élus de Systar auront -eux- pris 15 jours.

#### **Au sujet de la défense des intérêts des salariés**

Vous n'avez pas eu l'air d'apprécier qu'il vous ait été rappelé votre acharnement à défendre les voitures de fonctions et le PERCO, quitte à voter contre des accords favorables aux salariés. Est-ce parce que l'on vous a reproché de défendre des mesures spécifiques à une partie de la population à laquelle vous appartenez ou est-ce parce que vous n'avez pas été capable d'arracher la moindre avancée sur ces mêmes sujets ? Les deux sans doute. Toujours est-il que les faits sont là, implacables. Les organisations syndicales dont nous faisons partie négocient inlassablement des avancées pour le bien du plus grand nombre de salariés ; parfois avec succès, parfois non, c'est le lot de toute négociation et nous l'assumons pleinement. Au sujet des indemnités kilométriques, l'augmentation ne concerne pas comme vous l'affirmez -avec une méconnaissance des faits sans doute due à une lecture superficielle- les seuls véhicules hybrides et électriques mais l'ensemble des salariés qui ont fait des déplacements avec des véhicules de moins de 6 CV. Ceci représente environ 30% des salariés utilisant ce mode de transport. Cette mesure certes symbolique représente pour ces salariés -si on l'applique aux dernières informations connues- une augmentation de 7,55% des remboursements. Ces chiffres, nous sommes en mesure de les produire et nous continuerons à négocier de meilleures prises en charge. Vous passez également sous silence le fait que nous ayons obtenu des améliorations concrètes dans les frais de déplacements : indemnités de déplacement hors du temps de travail, prise en charge à 50% des abonnements SNCF, entre autres. Cerise sur le gâteau, nous avons négocié un accord qui vise à l'amélioration de l'exercice du mandat des élus, qu'ils soient syndiqués ou pas. Cet accord, que vous semblez ne pas avoir lu, comporte un volet qui garantit que les élus soient traités de la même façon que les autres salariés ni plus, ni moins. Pour rappel, en 2014, seul 38% des représentants du personnel sont syndiqués !

Vous qu'avez-vous à mettre à votre actif ? La participation ? La prime de partage des profits ? Ce sont des mécanismes rendus obligatoires par la loi ! La participation à 100% du temps de présence ? Nous l'avions proposée bien avant vous et dès l'année 2010 mais la mesure s'était heurtée à votre hostilité d'alors !

#### **Au sujet de notre non-participation aux commissions du CE**

Là encore, Monsieur le Secrétaire, vos propos sont empreints de la plus grande confusion. Permettez-nous de remettre vos idées en place.

Au cours des précédents mandats, les élus de l'intersyndicale se sont investis dans l'ensemble des commissions. Ces mêmes élus peuvent s'enorgueillir de leur participation et du travail fait en coopération avec leurs collègues "sans étiquette" d'alors. Le seul résultat de cette coopération a été -lors de la précédente campagne électorale- la profération de calomnies en vous arroyant le seul bénéfice du travail accompli et en nous prêtant de surcroît des propos mensongers. Pourquoi, alors que vous possédez une écrasante majorité et que vous avez une fois de plus "trusté" les postes clés au CE, vous plaignez-vous de notre absence si ce n'est par le regret de ne pouvoir, une fois de plus, jouir du travail des autres ?

Monsieur le Secrétaire, les militants de la CGT d'Axway sont impliqués dans toutes les instances où ils sont présents même lorsqu'ils sont minoritaires. Ce n'est pas votre cas. Cette activité s'accompagne d'une information régulière et factuelle des salariés avec une totale liberté de ton et sans langue de bois. Cette liberté, nous la conserverons, que cela vous plaise ou non.

(1) Les élus CGT mis en cause ont adressé un courrier au à la direction lui demandant de diligenter une enquête sur le sujet afin de couper court à ce genre d'allégations mensongères et antisyndicales.

(2) Cette déclaration figure dans le PV de la réunion du 30 avril 2014, disponible sur le site Internet du CE.